

# Raccordements aux égouts : expériences communales par Jean-Marie Tricot



## 3 communes pilotes :

### Lasne :

- 30 km d'égouts depuis 2000
- 1 agent communal « raccordements »
- règlement communal depuis 2001
- un seul entrepreneur
- taxe de raccordement forfaitaire
- accompagnement de tous les riverains
- résultat : +/- 100% de raccordements
- cadastre des raccordements
- service environnement + agent constatateur pour les PN « rejets » du CRDG

## 3 communes pilotes :

### Jodoigne :

- information en amont des permis d'urbanisme
- service environnement + urbanisme (suivi des dossiers)
- une liste d'entrepreneurs
- redevance de raccordement
- convention « endoscopie/cadastre » avec l'IBW

## 3 communes pilotes :

### Court-St-Etienne :

- 1 agent communal a vérifié 2/3 du réseau d'égouttage
- cadastre de l'égouttage (cartographie IBW)
- délais de 6 mois pour se raccorder
- nombreux raccordements à l'occasion de travaux IBW

## 3 communes pilotes :

### Points communs :

- surveillance/aide technique aux riverains lors des nouveaux égouts
- formulaire (déclaration de raccordement) à remplir par les riverains
- enquêtes de rue ou de quartiers
- implication des services communaux (travaux, environnement, urbanisme)
- informations/prescriptions fournies en amont aux demandeurs de permis

## 3 communes pilotes :

### Points communs:

- pas de vérification systématique des infos fournies par les riverains
- contrôle des raccordements uniquement en cas de plaintes ou de problèmes
- quid des raccordements aux anciens égouts ?
- points noirs « rejets aux cours d'eau » de l'inventaire CRDG

# Les communes en général

- ✓ Peu de connaissances du terrain
- ✓ Permis d'urbanisme trop vagues
- ✓ Peu de réponses aux enquêtes
- ✓ Pas d'outils SIG
- ✓ Vérifications sur plainte ou rejet ou CE
- ✓ Friilosité à sanctionner
- ✓ Accès sur domaines privés
- ✓ Facteur humain

# Quelques pistes

- ✓ Coordination entre services communaux
- ✓ Informatisation du cadastre de l'égouttage
- ✓ Cadastre des raccordements
- ✓ Dégagement ponctuel de moyens communaux
- ✓ Aide aux communes en sous-effectifs
- ✓ Pistes financières (voir avec Région wallonne) :
  - caution pour nouvelle habitation
  - Prime à la réhabilitation
  - Application du principe pollueur-payeur
    - >> Taxe incitative
- ✓ Fixation des conditions d'agrément (voir avec Région wallonne)